

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ
"ANATOMIE CHIRURGICALE DE LA MAIN"
2ème Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I : CREATION

Par des décisions des conseils de l'Université de Bordeaux, il est créé à compter de 2000/2001, un diplôme d'Université "Anatomie Chirurgicale de la main", adapté aux différentes spécialités chirurgicales pratiquant les techniques habituelles de la chirurgie de la main.

Il est placé sous le parrainage des sociétés savantes et des collèges chirurgicaux concernés :

- Association des Anatomistes de la langue française,
- Groupe d'Etude Main (GEM),
- Société Française de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique (SOFECOT),
- Groupe d'Etude Main Membre Supérieur Orthèse et Rééducation (GEMMSOR),
- Société Française de Chirurgie Plastique Reconstructrice et Esthétique (SOFECPRE),
- Société Française de Chirurgie Pédiatrique.

ARTICLE II : OBJECTIFS

Ce Diplôme universitaire a pour but d'apporter les notions indispensables, anatomo-chirurgicales, préalables à tout geste de chirurgie de la main.

Lors de ce Diplôme universitaire, nous étudierons l'anatomie descriptive, topographique et fonctionnelle de la main, ainsi que les bases anatomiques des différentes techniques chirurgicales, utilisées en chirurgie de la main.

Il permet, également, de développer des recherches personnelles en vue d'études approfondies, axées sur la spécialité de l'étudiant.

ARTICLE III : INSCRIPTIONS

A) Spécialités concernées :

Ce D.U. est destiné aux spécialistes pratiquant certaines techniques de chirurgie de la main, qu'ils soient en formation ou qualifiés.

Les spécialités concernées sont :

- La chirurgie plastique, réparatrice et esthétique,
- La chirurgie orthopédique,
- La chirurgie pédiatrique,
- La rééducation fonctionnelle,
- Les masseurs kinésithérapeutes.

B) Conditions de titre :

Sont admis à s'inscrire :

- Les spécialistes qualifiés, installés ou non, en chirurgie générale, plastique, pédiatrique, et orthopédique,
- Les spécialistes qualifiés de l'espace européen et étranger hors Europe, diplômés et agréés pour exercer une des spécialités définies dans l'article 111, dans leur pays d'origine, installés ou non, en chirurgie générale, plastique, pédiatrique, et orthopédique,
- Les internes inscrits à l'université de Bordeaux,
- Les DES, DESC, DIS (jusqu'en 4ème année),
- Les assistants des hôpitaux,
- Les Kinésithérapeutes diplômés d'état à vocation membre supérieur,
- Les élèves kinésithérapeutes inscrits en 3e année d'école de kinésithérapie.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

C) Autorisation d'inscription et probatoire :

Les candidats doivent obtenir une autorisation écrite d'inscription, délivrée par le Conseil restreint, après une épreuve en entretien probatoire et en fonction de la capacité d'accueil et de formation.

D) Capacité d'accueil :

Minimum : **10**

Maximum : **30**

E) Lieu et période d'inscription :

Les inscriptions ont lieu à partir de septembre auprès du service de la Scolarité D.U. Santé de l'Université de Bordeaux.

F) Coût de la formation :

En formation initiale : **400€ /an**

En formation continue : **550€ /an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE IV : ORGANISATION DU DIPLOME

L'organisation générale de l'enseignement est soumise à l'approbation et à la surveillance de trois conseils :

Un conseil restreint, associant les responsables du Laboratoire d'Anatomie de l'UFR des Sciences Médicales, ainsi que les enseignants spécifiquement concernés :

- Professeur V. CASOLI
- Professeur D. MARTIN
- Professeur PH. PELISSIER

Le conseil restreint propose le directeur du D.U., qui sera nommé, pour trois ans, par le Président de l'Université de Bordeaux.

Un conseil scientifique, associant les responsables chirurgicaux des différentes spécialités concernées :

- Professeur A. DURANDEAU
- Professeur J. Ch. LE HUEC
- Professeur D. MARTIN

Il assure la surveillance de l'enseignement et la validité des épreuves d'examens.

Il apporte une garantie éthique et morale, et contrôle la régularité administrative et scientifique des résultats publiés.

Un conseil d'enseignement, associant des enseignants reconnus dans les différentes options concernées :

- Professeur. V. CASOLI
- Professeur. Th. FABRE
- Professeur. J. Ch. LE HUEC
- Professeur. D. MARTIN
- Professeur. Ph. PELISSIER
- Professeur J.M. VITAL

ARTICLE V : ENSEIGNEMENT

A) Durée : 1 an

B) Volume horaire : 100 heures (enseignements théoriques et pratiques).

C) Modalités : L'enseignement est théorique et pratique.

L'enseignement théorique est axé sur les présentations orales, par dessins au tableau noir, de différentes questions d'Anatomie et de Chirurgie de la main.

L'enseignement pratique est dirigé par des dissections sur sujets préparés, permettant d'expliquer de facto, les bases anatomiques révisées des différentes techniques chirurgicales de la main.

D) Contenu : (voir programme annexe I)

Rappel des bases anatomiques de la main et des différentes techniques de chirurgie réparatrice, orthopédique et rééducation fonctionnelle de la main, associant des exposés oraux, des dissections anatomiques, et un mémoire sur un travail anatomo-chirurgical en chirurgie de la main.

ARTICLE VI : MODALITES DU CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DE VALIDATION DU DIPLOME

A) Examen :

- Une épreuve écrite rédactionnelle d'une heure, notée sur 20,
- Une épreuve pratique de dissection, notée sur 20,
- Présentation audiovisuelle d'un mémoire notée sur 40, qui associé aux notes d'épreuve écrite et de dissection pendant l'année, font une moyenne.

Sont déclarés admis au diplôme, les candidats ayant obtenu une note au moins égale à la moyenne.

Les étudiants ayant échoué pourront être autorisés à redoubler moyennant le paiement des droits de spécifiques et des droits d'inscription universitaire fixés annuellement par arrêté ministériel.

B) Jury d'examen :

Le jury d'examen présidé par les Directeurs du D.U. comprend au minimum trois membres :

- Les directeurs du D.U.,
- Un membre du conseil restreint,
- Un ou plusieurs membres du conseil de surveillance et d'enseignement.

Un ou plusieurs autres membres enseignants, titulaires ou non, de l'Université de Bordeaux peuvent être invités.

ARTICLE VII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le diplôme d'Université "Anatomie Chirurgicale de la Main" est délivré aux candidats admis, sous le sceau de l'Université de Bordeaux et la signature de son Président.

ARTICLE VIII : RESPONSABLES

Professeur Vincent CASOLI

Professeur Philippe PELISSIER

*Laboratoire d'Anatomie
Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex*

Tél. : 05 57 57 14 08

Création : Conseil UFR 3 du 26/01/2000
C.A. du 18/02/2000

Modifications : Conseil UFR 3 du 21/05/2001
C.A. du 28/06/2001
C.A. du 17/05/2002
Conseil UFR 3 du 23/05/2002
Conseil UFR 3 du 17/04/2003
C.A. du 20/05/2003
Conseil UFR 3 du 28/03/2006
C.A. du 04/05/2006

Suspension à compter de l'année universitaire 2019-2020 :
Conseil UFR Sciences Médicales du 16/09/2019
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/10/2019

Modification du tarif formation initiale (harmonisation) :
Conseil UFR Sciences Médicales du 13/03/2023
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023
(Version 7)

A) Les Téguments :

La peau de la main

La peau dorsale
La peau palmaire
La circulation cutanée de la main
Les nerfs superficiels

La pulpe des doigts

Anatomie et physiologie

B) Le squelette :

L'articulation Radio-ulnaire distale
Les articulations radio-carpiennes et médio-carpiennes
Le carpe
L'articulation trapézo-métacarpienne
Les articulations carpo-métacarpiennes
Les articulations métacarpo-phalangiennes
Les articulations interphalangiennes
La vascularisation des os du carpe

C) Tendons Aponévrose et Ligaments

Aponévroses et les loges de la main
Le rétinaculum des extenseurs
Le rétinaculum des fléchisseurs
Les ligaments cutanés du doigt
Les tendons extenseurs du poignet et des doigts
Les tendons fléchisseurs du poignet et des doigts
Les poulies de l'appareil fléchisseur
La vascularisation des tendons

D) Les muscles :

Les muscles extrinsèques de la main et du poignet

Région antérieure de l'avant-bras
Région postérieure de l'avant-bras
Région externe de l'avant-bras

Les muscles intrinsèques de la main

Les muscles interosseux et lombricaux
L'éminence thénar
L'éminence hypothénar

E) Innervation et vascularisation

Innervation du bras et de la main

Le plexus brachial
Les nerfs périphériques

Les artères du membre thoracique

L'artère humérale
L'artère profonde du bras

L'artère radiale
L'artère ulnaire
Les artères interosseuses
Les arcades palmaires
Les arcades collatérales
La vascularisation des nerfs

Les particularités des veines du membre thoracique
Les lymphatiques

ANATOMIE REGIONALE

Le canal carpien
La paume de la main

ANATOMIE FONCTIONNELLE

Le poignet
La flexion des doigts
L'extension des doigts
Biomécanique du pouce
La préhension

BASES ANATOMIQUES DE LA CHIRURGIE OSSEUSE

Fractures des os du carpe
Fractures Métacarpes, Phalanges

Les voies d'abord pour
Poignet
Main
Doigts

BASES ANATOMIQUES DE LA CHIRURGIE TENDINEUSE

Réparation primaire des tendons extenseurs et fléchisseurs des doigts
Réparation secondaire des tendons extenseurs et fléchisseurs des doigts
Transferts tendineux de réanimation

BASES ANATOMIQUES DE LA CHIRURGIE NERVEUSE

Syndrome Canalaire
Bras
Coude
Avant-Bras
Poignet

BASES ANATOMIQUES DE LA CHIRURGIE VASCULAIRE

Bases anatomiques des revascularisations et des replantations
Bases anatomiques de la chirurgie des lambeaux libres

BASES ANATOMIQUES DE LA CHIRURGIE DES LAMBEAUX

Les lambeaux de la main
Les lambeaux de l'avant-bras

Les lambeaux du bras
Les lambeaux libres cutanés
Les lambeaux libres musculaires
Les lambeaux libres ostéo-cutanés

BASES ANATOMIQUES DE LA REEDUCATION FONCTIONNELLE

Réparation tendineuse
Fractures
Replantations
Main rhumatismale
Malformations congénitales

ANNEXE II

L'enseignement sera réparti sur deux semaines.

Les examens se déroulent sur deux jours :

Début juillet de 9 H à 17 H